

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : chicoine martine

<https://www.cadre21.org/membres/03e9200b9a1480838b94ea41>

Date d'obtention : 2020-08-19 15:30:26

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important d'abord : Parler au l'auteur du signalement: Rassurer-soutenir  
d'évaluer l'incident,; utiliser la grille d'évaluation, sans porter de jugement, il faut déterminer la nature, l'intention et l'étendu  
de vérifier l'information; qui est impliqué, vérifier auprès de tous les jeunes impliqués et ou témoins, faire les rencontres  
individuelles

et de parler à l'instigateur; avoir sa version des faits

en terminant on juge si l'acte commis est malvaillant ou impulsif

ensuite poursuivre en fonction de la nature

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

lorsque la situation à un impact direct avec le milieu scolaire il est important de faire les rencontres avec tous les jeunes

impliqués , dans le but précis que la situation ne dégénère pas et que les photos/vidéo ne se transmettent pas. Plus

l'intervention est rapide plus elle sera efficace . l'intention est toujours très importante à déterminé c'est ce qui va déterminer

notre intervention. Le questionnaire est aussi un bon outil pur nous guider vers cette réflexion. Le questionnaire nous aide aussi

à rester objectif et neutre dans nos types de questions, ce qui nous aidera dans notre réflexion.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation du cellulaire est pour moi la plus difficile.

mais la plus délicate est de déterminer la nature de l'acte